



Retrogradation statut travail (responsable à simple ouvrier)

Par **le_tropezien**, le **08/10/2009** à **21:30**

Bonjour, mon employeur viens de me faire part d'une possible retrogradation de statut, oralement. je pense que mon salaire ne bougera pas, par contre mon intitulé je pense a moins qu'il veuille simplement me dire cela et que cela reste entre nous verbalement. je n'ai reçu aucun avenant, par contre il devrais me le notifier. en effet actuellement en poste comme responsable technique d'un site de vacances avec un collegue qui est la pour m'aider, je fais l'intermediaire entre le directeur sur le travail a effectuer et le travail a lui donner. aujourd'hui il m'apprend que mon collegue part fin decembre, et qu'il a trouvé quelqu'un pour le remplacer, par contre il me dit que je ne serais plus responsable et que ce serait le nouveau qui y serait. lui arrive pour le 15 janvier 2010 j'ai 29ans (bts electro et je boss depuis 9ans) et lui 52 ans (macon + son experience) il a ete choisi car il est en parfaite contact avec le directeur, donc embauche par sympathie, pour ma part je n'ai rien contre lui, mais c le principer. quels droits ai-je la dessus? je rappelle que je suis en place depuis 3 ans a ce poste que j'ai un logement de fonction au titre de ma fonction et que je ne suis qu'au smic. veuillez m'indiquer ce que je dois faire, en repondre et quels droits du travail je peu avoir. merci. Détails supplémentaires je rajoute, que je suis sur que la nouvelle personne sera payee plus que moi, pour le meme poste que je tiens depuis 3 ans. et que elle aussi aura un logement par l'employeur sur le site. nes ce que je peux demander une prime et une indemnité de difference pour les 3ans passés?